



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 8 JUIN 2011
DE LA FEDERATION NATIONALE DES MINES ET DE L'ÉNERGIE CGT ET
DE LA FEDERATION NATIONALE DES SALAIRES DE LA CONSTRUCTION,
DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT CGT



LL-GG/11-32

L'INACCEPTABLE NE PLUS DURER :
EDF DOIT FAIRE RESPECTER LE DROIT SOCIAL
SUR SON CHANTIER DE L'EPR DE FLAMANVILLE !

Depuis 2008, la CGT est présente sur le Chantier de construction de la Centrale Nucléaire EPR de Flamanville.

Dès le début, nous avons demandé à la Direction d'EDF, Maître d'ouvrage du chantier, de mettre en œuvre les conditions d'un contrôle social de haut niveau connaissant les pratiques douteuses en la matière de son principal Maître d'œuvre Bouygues.

Force est de constater la surdité d'EDF à nos alertes et sa confiance quasi aveugle sur le comportement de Bouygues.

La Direction d'EDF s'était engagée à ce que ce chantier soit socialement exemplaire, heureusement, car voici les principales interpellations de la CGT, tant à l'interne qu'à l'externe :

▶ Mars 2009, nous dénonçons les intrusions dans les lieux d'hébergement des salariés roumains en grands déplacements par le gestionnaire Bouygues de cette base de vie, en violation complète de leur intimité.

Dans la foulée, nous alertons sur les pressions subies par des salariés pour se taire sur les écarts en termes de sécurité ou de déclaration des accidents sur le chantier.

▶ Septembre 2009, la CGT alerte de nouveau la Direction d'EDF sur des risques de dissimulation de déclaration des accidents de travail. L'Autorité de Sureté Nucléaire confirmera ces pratiques en 2011!

▶ Toujours Septembre 2009, la CGT dénonce le licenciement par Bouygues d'un grutier qui a voulu exercer son droit d'alerte et de retrait concernant sa sécurité (et celle des autres salariés du chantier, CQFD).

▶ Novembre 2009, face aux mauvaises conditions de travail, une dizaine de salariés de Bouygues-Quille crée une Section syndicale CGT. Quelques jours après, il y a liquidation physique de la Section syndicale, notamment par le licenciement de ses adhérents.

▶ Août 2010, licenciement par Bouygues du Responsable du Contrôle Sécurité du chantier au motif qu'il a, lui aussi, exercé son droit d'alerte et de retrait concernant la sécurité des salariés du chantier.

▶ Novembre 2010, des salariés étrangers expriment leurs souffrances de conditions de vie et de travail par voie d'affiches sur le chantier.

▶ Décembre 2010, la CGT, la CFDT et la Ligue des Droits de l'Homme font une Conférence de Presse pour dénoncer ces mauvaises conditions de vie et de travail des salariés du chantier.

► Janvier 2011, alors que la Direction d'EDF communique que tout va pour le mieux, un terrible accident mortel d'un intérimaire endeuille la vie du chantier.

► Toujours Janvier 2011, le Procureur de la République et l'Autorité de Sûreté Nucléaire se saisissent du dossier de ce décès où la CGT confirme toutes ses alertes et dénonciations.

► Mai/Juin 2011, les 150 salariés polonais alertent la CGT sur le non respect du droit français et polonais sur leurs contrats de travail et leurs feuilles de paie (salaires et frais au rabais) : aucun droit à une couverture sociale (retraite, assurance chômage, couverture maladie/invalidité et accident de travail. Seule une clause de dédommagement de 35 000€ en cas d'accident mortel sur le chantier, ce qui démontre le prix accordé à la vie humaine par Bouygues et son agence d'intérim Atlanco).

Des discussions sont en cours actuellement avec la CGT, des représentants des salariés polonais, l'Ambassade et le Consulat de Pologne à Paris sur ce dossier.

Pour la CGT, des situations, peu ou prou similaires, existent certainement pour les autres salariés notamment étrangers, ils représentent 1/3 des 3 300 travailleurs du chantier.

Pour la CGT, le Génie Civil du chantier, principalement confié par EDF à Bouygues, rentre dans sa phase finale, il est donc urgent de faire un retour d'expérience de ces inacceptables situations.

La CGT exige d'EDF la mise en œuvre d'un réel contrôle social pour l'amélioration des conditions de vie et de travail sur la fin du Génie Civil et la phase de l'installation électromécanique du chantier qui sera pris notamment en charge par AREVA et ALSTHOM. Nous demandons le respect à minima de l'accord de 1978 pour la construction des Centrales Nucléaires entre EDF, organisations patronales et syndicales!

Interlocuteurs :

Yves ADELIN ☎ 06 07 03 72 27

Jack TORD : ☎ 06 87 47 71 39

Jean-Pascal FRANÇOIS ☎ 06 70 30 82 96

Contacts Presse :

FNME : Marie-Claire CAILLETAUD ☎ 06 17 48 44 79

Laurent LANGLARD ☎ 06 70 30 82 96

FNSCBA : Jean-Pascal FRANÇOIS ☎ 06 70 30 82 96